



## Journée mondiale contre le terrorisme : Retour sur l'opération SENTINELLE

**Le 6 février, journée mondiale contre le terrorisme et l'assassinat politique est l'occasion de revenir sur les fondements de l'opération SENTINELLE.**

La protection des Français est au cœur des priorités des Armées, et le dispositif de l'opération SENTINELLE vise à s'adapter au contexte sécuritaire dans le cadre du contrat de protection TN 10 000 fixé aux Armées.

Le passage d'une opération statique à une opération dynamique amorcé à l'automne 2016 constituait une première adaptation majeure. Les modes d'action sur le territoire national s'adaptent en fonction de l'appréciation du contexte et de la menace afin de gagner en réactivité, flexibilité et imprévisibilité, tout en dégageant les marges de manœuvre nécessaires.

L'articulation de l'opération Sentinelle repose aujourd'hui sur des bascules d'effort rendant la Force plus manœuvrable en fonction d'une appréciation zonale, voire locale, du contexte sécuritaire. Il s'agit de concentrer des efforts là où l'évolution de la menace et la tenue d'événements particuliers l'exigent. Le dispositif est désormais articulé comme suit :

- un « élément socle » appelé « **dispositif opérationnel permanent** »
- un « élément de manœuvre » appelé « **échelon de renforcement planifié** »
- un élément « **réserve stratégique** », permettant de répondre à une crise majeure

Le socle, « engagé » sous contrôle opérationnel des officiers généraux de zone de défense et de sécurité (OGZDS), est composé d'un effectif d'active et de réserve fluctuant, taillé sur mesure et au juste besoin pour satisfaire les effets militaires exprimés par les réquisitions des préfets de zone.

L'échelon de renforcement planifié vient renforcer le « socle » pour répondre aux besoins de protection générés par des événements prévisibles tels que la Fête des lumières ou les marchés de Noël.

Le dispositif est enfin complété par une réserve stratégique maintenue à 3 000 militaires déployable, sur ordre du président de la République, sur faible préavis en cas de surprise stratégique ou pour faire face à un événement d'ampleur exceptionnelle.

L'efficacité de ce dispositif rénové repose sur une concertation accrue entre le ministère de l'Intérieur et le ministère des Armées qui permettra d'anticiper les besoins et optimiser ainsi l'emploi des moyens. Cette concertation se fait à tous les niveaux :

- au niveau zonal, le dialogue permanent entre les préfets et les OGZDS, doit permettre d'évaluer les besoins et de faire des demandes de renforcement au regard de l'appréciation de la menace;
- au niveau national, la cellule de coordination intérieure défense (C2ID) réunie tous les mois est au cœur de cette concertation pour prioriser et valider ces demandes en fonction du contexte sécuritaire, et engager les forces les plus adaptées à la mission (c'est-à-dire pas forcément des patrouilles à pied).

**Pour rencontrer les soldats de l'opération SENTINELLE, veuillez contacter :**

Cellule communication du Gouverneur militaire de Lyon

[emzd-lyon.relation-presse.fct@intradef.gouv.fr](mailto:emzd-lyon.relation-presse.fct@intradef.gouv.fr) / Tel : 06 72 88 69 15

Portail : [www.defense-sudest.fr](http://www.defense-sudest.fr) / Twitter : @Defense\_Sud\_Est / Facebook : @DefenseSudEst